

ARRÊTE n° 2025-783

Le Maire de MULHOUSE

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrêté

Madame Fatima JENN
Conseillère Municipale de Mulhouse

est déléguée dans les fonctions d'officier d'état civil pour procéder à la célébration
du mariage de :

Monsieur Mouad EDDAIF et Madame Camilia Myriam EL KHAOUMACH

Le 12 avril 2025 à 10h40

Fait à Mulhouse le 02 avril 2025

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michèle LUTZ". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the top.

Michèle LUTZ

Destinataires

- Bureau des mariages (2)
- Mme la Conseillère Municipale
- M. le Procureur de la République de Mulhouse
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

Copie à :

- 322 (Ressources Humaines)
- 3513 (Affaires Juridiques)
- 3614 (Affichage)
- 3412 Recueil des actes Administratifs